

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 10 JUIN 2020 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 26 MAI 2020

DATE D’AFFICHAGE : 18 JUIN 2020

PRESENTS : Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints – M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Florent VOULOIR, Mme LEDENT Emmanuelle.

ABSENTS EXCUSES : M. Stéphane CHOULER (donne pouvoir à M. René MOULIN)

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian CAME

ORDRE DU JOUR : **Vote du taux des 4 taxes – Présentation et vote du budget primitif 2020 de la M14 – Vote des subventions annuelles – Composition des commissions communales et des syndicats intercommunaux – Vote des indemnités du Maire et des adjoints – Délégation permanente du Maire – Divers**

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est adopté à l’unanimité.

1) VOTE DU TAUX DES 4 TAXES 2020

Pour la préparation du budget primitif nous avons reçu le document fiscal concernant les 3 taxes, (la dernière augmentation a été faite en 2003 de 0,5% pour les 4 taxes).

Le Maire rappelle que la CFE (Cotisation foncières des entreprises) est perçue par la CAPF (Communauté d’Agglomération du pays de Fontainebleau).

Le Maire rappelle que conformément à l’engagement du Président de la République, l’ensemble des Françaises et des Français ont payer pour la dernière fois la taxe d’habitation sur leur résidence principale en 2019, pour 80% de foyers, et la paieront en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés.

Elle sera supprimée, pour les résidences principales, sans création ou augmentation d’impôt.

Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne.

En remplacement de la taxe d’habitation sur la résidence principale, les communes disposeront de l’actuelle part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la taxe d’habitation perdu par la commune, le niveau de recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Ce coefficient n’évoluera pas ensuite et n’affectera en rien la liberté du maire en matière de taux de taxe foncière.

Le Maire propose les taux suivants pour l’année 2020 :

Les taux communaux sont :

<u>Taux communaux</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Taxe foncière sur le bâti	13,04%	13,04
Taxe foncière sur le non bâti	31,07%	31,07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents vote les taux pour l’année 2020 pour une recette fiscale de 68 753,21€ compte tenu du produit prévisionnel de la taxe d’habitation de 49 652€.

2) REPRISE DES RESULTATS 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote et autorise la reprise de l'excédent de fonctionnement de 235 478,45 € au compte R002 du Budget Primitif M14 2020 et vote et autorise la reprise de l'excédent d'investissement de 89 046,41 € au compte R001 du Budget Primitif M14 2020.

3) DÉLIBERATION POUR LA M14 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin d'équilibrer la section d'investissement du budget primitif M14 2020 il faudrait effectuer un transfert d'une somme de 44 681,86 € de la section de fonctionnement du compte de dépenses 023 « virement à la section d'investissement » vers le compte de recettes en investissement 021 "virement de la section de fonctionnement "

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise ce transfert.

4) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA M14 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal le détail du budget prévisionnel :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	486 202,90 €
Recettes	486 202,90 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	701 350,96 €
Recettes	701 350,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2020 de la M14.

5) VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES

M. le maire donne lecture des différentes demandes :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2020 les subventions aux associations suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Club cyclo tourisme	150 €	150 €
FNACA	50 €	50 €
L'amicale des aînés ruraux	150 €	150 €
Association sportive du collège	50 €	50 €
Association des JSP	50 €	50 €
Les Amis du Patrimoine	100 €	100 €
La Boisséenne	200 €	200 €
As. De sauvegarde de l'église st Martin		
14 juillet		0 €
Fonctionnement	300 €	300 €
ACAD	0 €	300 €
UMF	250 €	250 €
Total		1600 €

6) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission des finances et du budget (budget-clect):

Ensemble du conseil municipal

Commission urbanisme :

- Etude des dossiers d'urbanisme
- PLUI

5 membres + le Maire

Président de la commission : Patrick POCHON
Stéphane CHOULER
Sylvain BOUILLON
Françoise GREHIER
Florent VOULOIR
René MOULIN

Commission du patrimoine, des travaux, de la voirie, des chemins ruraux et des réseaux :

- bâtiments
- voirie
- réseaux
- chemins ruraux

5 membres + le Maire

Président de la commission : René MOULIN
Stéphane CHOULER
Françoise GREHIER
Bruno ROUSSEREAU
Sylvain BOUILLON
Emmanuelle LEDENT

Commission du cadre de vie, animation, développement durable :

- Environnement
- Fleurissement et embellissement
- Fêtes et cérémonies
- Salle des fêtes
- Cimetière

5 membres + le Maire

Présidente de la commission : Françoise GREHIER
René MOULIN
Florent VOULOIR
Christian CAME
Florence MILLET
Nathalie BIEL

-Commission ouverte vers des membres de l'extérieur pour des groupes de travail spécifiques

Commission Jeunesse, sports, loisirs et culture :

- affaires scolaires
- vie associative
- parcours santé

5 membres + le Maire

Présidente de la commission : Nathalie BIEL
Florence MILLET
René MOULIN
Emmanuelle LEDENT

Bruno ROUSSEREAU
Françoise GREHIER

-Commission ouverte vers des membres extérieurs pour des groupes de travail spécifiques

Commission communication :

-Site internet
-Bulletin municipal

5 membres + le Maire

Président de la commission : Florent VOULOIR
Emmanuelle LEDENT
Florence MILLET
Françoise GREHIER
Nathalie BIEL
René MOULIN

-Commission ouverte vers des membres extérieurs pour des groupes de travail spécifiques

Commission d'appel d'offres :

Les 3 adjoints + le Maire

CCAS :

Bureau du CCAS

9 membres :

Le Maire

4 membres du CM : Florence MILLET, Françoise GREHIER, Emmanuelle LEDENT, Christian CAME

4 membres extérieurs : Marie-France MIOT, André GUERIAUX, Isabelle BOUILLON, Josette SANDER

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES :

Commission de la révision des listes électorales :

Le maire + 1 conseiller municipal + 3 personnes dont une proposée au TGI en tant que délégué

(Le préfet désignant l'autre délégué)

1 membre du CM : Bruno Roussereau

3 membres extérieurs : Marie-France MIOT, Joël LYONNET, Claude MILLET

Renouvellement des membres de la commission des impôts directs :

Il faut proposer à la direction des services fiscaux :

12 membres titulaires CM et autres (dont un membre représentant des bois et un membre extérieur)

+12 suppléants

Les services fiscaux retiendront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Sont proposés :

Pour les titulaires : René MOULIN, Sylvain BOUILLON, Françoise GREHIER, Michel LEUILLET, Alain LELUC, Marie-France MIOT, Emmanuelle LEDENT, Chrystel NICOLE, Jean-Luc VLAEMINCK, Claude MILLET, Jean-Claude PLAUX, Pierre Edouard POCHON

Pour les suppléants : Alain JOLY, Joël LYONNET, Laurent STELMACK, Bruno ROUSSEREAU, Christian CAME, Stéphane CHOULER, Martial QUAILLET, Frédéric DECRICK, André GUERIAUX, Philippe VOULOIR, Florence MILLET, Nathalie BIEL

Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau :

Conseil communautaire :

1 titulaire : le maire Patrick POCHON
1 suppléant : René MOULIN

Commissions CAPF : 1 titulaire+1 suppléant

-finances : Patrick POCHON, René MOULIN

-développement économique : Florent VOULOIR, Stéphane CHOULER

-environnement : René MOULIN, Christian CAME

-urbanisme : Patrick POCHON, Florent VOULOIR

-sport, petite enfance, jeunesse : Nathalie BIEL, René MOULIN, Emmanuelle LEDENT

Parc Naturel Régional du Gâtinais Français :

Conseil syndical :

2 titulaires : Patrick POCHON, Nathalie BIEL
2 suppléants : Sylvain BOUILLON, Emmanuelle LEDENT

Commissions de travail, nombre de sièges illimité. :

Environnement : René MOULIN, Florent VOULOIR

Paysage et territoire : Patrick POCHON

Energie : Bruno ROUSSEREAU

Développement économique : Florence MILLET, Florent VOULOIR

Agriculture-sylviculture : Patrick POCHON

Eco-tourisme : Patrick POCHON

Culture patrimoine : Christian CAME, Stéphane CHOULER

Education : Emmanuelle LEDENT, Nathalie BIEL

DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS :

Ont été élus à bulletin secret à l'unanimité :

1) Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères SMICTOM :
2 titulaires : René MOULIN, Patrick POCHON
2 suppléants : Sylvain BOUILLON, Bruno ROUSSEREAU

2) Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères SIREDOM- Les noms suivants seront proposés à la CAPF afin de leur permettre de déterminer les titulaires et suppléants :

René MOULIN, Patrick POCHON comme titulaires
Sylvain BOUILLON, Bruno ROUSSEREAU comme suppléants

3) Le Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents SEMEA

2 titulaires : Patrick POCHON, Christian CAME
2 suppléants : Florent VOULOIR, Bruno ROUSSEREAU

4) Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne SDESM
2 titulaires : René MOULIN, Florent VOULOIR
1 suppléant : Stéphane CHOULER

5) Syndicat du collège de la Chapelle la Reine :
1 titulaire : Nathalie BIEL
1 suppléant : Florence MILLET

6) Entente sportive de la forêt ESF:
1 titulaire : Emmanuelle LEDENT
1 suppléant : Florent VOULOIR

7) CNAS (action sociale pour les salariés) :
2 délégués
1 élu : Mme Françoise GREHIER
1 agent : Mme Aurore TOURNIER

8) Correspondant militaire
1 titulaire : Stéphane CHOULER

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et valide la constitution des commissions ainsi proposée.

7) VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la loi de finances 2020, une revalorisation des indemnités élus peut être appliquée au 1er janvier 2020. Mais la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, promulguée le 27 décembre, a fort opportunément revalorisé ce traitement, en le majorant de 50 %. Désormais, le maire d'une localité de moins de 500 habitants peut percevoir un traitement mensuel allant jusqu'à 991,80 € et ses adjoints 385,05 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident que :
L'indemnité de maire est fixée au taux maximum soit une indemnité mensuelle brute de 991,80 €.
L'indemnité des 3 adjoints est fixée au taux maximum soit une indemnité mensuelle brute de 385,05 €.

8) DELEGATION PERMANENTE DU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée de l'actuel mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;

10° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : fixé à 500 000 € par année civile ;

12° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme;

13° D'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme;

14° De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

9) **DIVERS**

-Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'importance pour la commune d'être représentée à Natura 2000. Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de demander la participation de la commune à la gestion de Natura 2000.

-Recensement 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du lancement de la campagne de recensement 2021. Cette enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Un coordonnateur communal devra être nommé par arrêté municipal avant le 30 août 2020. Monsieur le Maire propose de nommer Madame Nathalie BIEL.

-Travaux :

Les travaux d'assainissement des eaux pluviales consistant à réaliser 4 puisards dont un à l'angle de la rue Saint André et de la rue Saint Martin, un rue Saint Martin, un à l'intersection de la rue Saint Martin et de la rue du Père Bard et enfin un place de l'Eglise, à l'angle de la rue du Père Bard et de la rue du Fief ainsi que des aménagements rue du Fief commenceront à partir du lundi 15 juin. Un courrier d'information sera distribué aux riverains afin de les informer des règles de circulation et de stationnement pendant la période de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Le maire,
Patrick POUCHON